



VILLE DE
Vouziers

**RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX
ET LA QUALITE
DU SERVICE PUBLIC
D'ELIMINATION DES DECHETS**

(selon le décret n°2000-404 du 11 Mai 2000)

EXERCICE 2008

I – Indicateurs techniques :

1) Indicateurs relatifs à la collecte des déchets provenant des ménages :

- *nombre d'habitants desservis en porte à porte* : 4 742 habitants (5 047 avec les doubles comptes).

- *fréquence de collecte* : deux collectes hebdomadaires pour les ordures ménagères pour l'année 2008.

- *nombre de déchèterie et localisation* : une à Vouziers, sise Pôle d'Activités d'Argonne – 08400 VOUZIERS, compétence : SICROM de Ballay.

- *type de déchets qui peuvent y être déposés* : selon règlement intérieur du SICROM.

- *collectes séparatives proposées* : 18 points de recyclage avec containers verre, papier et corps creux installés dans différents quartiers de la ville.

- *types de collectes des déchets encombrants* : fréquence de ramassage : deux dans l'année, lieux de dépôt : sur le trottoir.

- *Récapitulatif des tonnages des déchets provenant des ménages enlevés au cours de l'exercice :*

	2006	2007	2008	Évolution 2007/2008
ordures ménagères	1 729 tonnes	1 550 tonnes	1 502 tonnes	- 3,09 %
végétaux (déchèterie)	83 tonnes	SICROM	SICROM	
cartons (déchèterie)	21 tonnes	SICROM	SICROM	
corps plats (papiers, cartonnets)	147 tonnes	156 tonnes	171 tonnes	+ 9,61 %
verre	179 tonnes	186 tonnes	174 tonnes	- 6,45 %
corps creux	36 tonnes	43 tonnes	43 tonnes	
encombrants (déchèterie)	88 tonnes	SICROM	SICROM	
encombrants (porte à porte)	8,6 tonnes (sur 6 mois)	16 tonnes	14 tonnes	- 12,5 %
métaux ferreux et non ferreux (déchèterie)	22,5 tonnes	SICROM	SICROM	

Chiffres issus du rapport d'exploitation COPEL

2) Traitement :

- *localisation des unités de traitement :*

ordures ménagères : Sommauthe, centre d'enfouissement
verres : B.S.N – Reims
corps plats et creux : SMTDA – Charleville

- *mesures prises dans l'année pour prévenir ou pour atténuer les effets préjudiciables à la santé de l'homme et à l'environnement des opérations d'élimination des déchets :*

Information à la population par le biais des Bulletins Municipaux (n° 106 de Février 2008, n° 108 de Décembre 2008).

Réglette de tri (réalisée par le SMTDA) distribuée à l'ensemble de la population par le biais du Bulletin Municipal (n° 107 de Septembre 2008).

II – Indicateurs financiers :

1) Modalités d'exploitation du service d'élimination :

- délégation à l'entreprise COPEL – Blaise – 08400 VOUZIERS
- adhésion au Syndicat Mixte de Traitement des Déchets Ardennais
- convention de service avec le SICROM de Ballay à compter du 1^{er} Juillet 2006
- transfert de la compétence « ordures ménagères » à la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise à compter du 1^{er} Janvier 2009 (délibération n°2008/85 du Conseil Municipal du 9 Décembre 2008)

2) Montant annuel global des dépenses du service et modalités de financement :

Les dépenses s'élèvent à 389 599,26 € (charges de personnels comprises) et sont financées essentiellement par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (384 505,00 €) et les recettes du tri pour 51 939,11 €.

3) Montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises sur contrat :

	2006	2007	2008
Entreprise COPEL	157 536,08 €	130 589,75 €	131 842,51 €
SMTDA : traitement	175 903,45 €	156 285,28 €	155 597,03 €
SMTDA : cotisation	24 184,20 €	24 184,20 €	24 184,20 €
SICROM	38 339,07 €	70 443,99 €	61 103,30 €

4) Recettes du tri :

2006	2007	2008
62 325,35 €	56 300,14 €	51 939,11 €

Pour 2006, ces recettes proviennent des aides d'Adelphe, de BSN Glass'pack, Valor'Plast, Fayolle, la Rochette Vénizel, Revipac, Affimet pour la revalorisation des matières, la rétrocession des journaux, ainsi qu'une participation au kilomètre du SMTDA.

Pour 2007 et 2008, ces recettes proviennent de la rétrocession des soutiens financiers perçus par le SMTDA et du versement de l'aide au transport.

5) Autres charges :

	2006	2007	2008
charges de fonctionnement :	6 501,90 €	5 941,63 €	4 723,83 €

6) Divers :

Adhésion de la Ville au Contrat Programme Départemental proposé par le SMTDA avec Eco-Emballages et Adelphe (délibération n° 2005/62 du Conseil Municipal du 28 Octobre 2005) avec effet au 1^{er} janvier 2005.